



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110059659

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

Présentation de la mention

La mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » présente une offre de formation diversifiée, cohérente, bien construite pour l'essentiel et embrassant des domaines disciplinaires qui, bien que classiques, n'en demeurent pas moins indispensables. Les spécialités, au nombre de sept, présentent un aspect soit généraliste (« Droit privé », « Droit et pratiques pénales », « Pratiques juridiques et judiciaires ») soit très professionnalisant (« Droit des contentieux », « Droit notarial », « Droit immobilier, construction, urbanisme »). Une spécialité un peu spécifique « Théorie et méthodes du droit » est demandée en création mais est tournée vers les professionnels libanais qui profiteront de la dynamique de recherche existant à Montpellier. Elle participe de la diffusion de la culture juridique française à l'étranger.

Avis condensé

● Avis global :

Couvrant l'essentiel des disciplines dédiées au droit civil et au droit pénal, le master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » constitue un diplôme nécessaire pour un établissement de la taille de Montpellier. La composition de cette mention est remarquable en ce qu'elle intègre des parcours « recherche » (R) et « professionnel » (P). L'offre alterne également intelligemment les formations généralistes (notamment droit privé et droit pénal) et spécialisées (notamment droit notarial ou droit de l'immobilier). L'ensemble des formations présente un fort adossement à la recherche et développe une formation à et par la recherche prégnante. Mais les objectifs professionnels sont aussi très convenablement identifiés.

En dépit de ces qualités, on regrettera que l'autonomie accordée à chaque spécialité soit à l'origine de disparités dans le fonctionnement. Certaines semblent entrer en concurrence (a priori) avec une ou plusieurs spécialités du même master ou même certains parcours d'autres mentions comme le « Droit de l'entreprise ». Enfin, certaines spécialités sont peu lisibles d'après leur seul intitulé (exemple : la spécialité « Théorie et méthodes du droit » qui est une spécialité délocalisée en fait consacrée aux seuls étudiants étrangers).

● Points forts :

- Des domaines disciplinaires porteurs soit en termes de recherche soit en termes d'insertion professionnelle, renforcés par des modules d'insertion professionnelle liés aux langues, aux compétences en communication ou en informatique.
- Des équipes pédagogiques de très grande qualité et marquées par un fort investissement au sein de leur formation.
- Une visibilité marquante en termes de débouchés qui se matérialise par une excellente insertion professionnelle des étudiants.

- Points faibles :
 - Un manque de visibilité et de cohérence dans l'architecture générale de l'offre de formation de cette mention que ce soit dans l'articulation entre le master 1 et les masters 2, dans les disparités de fonctionnement entre les différentes spécialités de master 2, dans le positionnement de certaines spécialités à l'intérieur de la mention ou en regard avec d'autres mentions.
 - Un manque de pilotage en termes d'évaluation des enseignements mais surtout d'insertion professionnelle qui permettrait une traduction statistique fiable permettant de mesurer l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.
 - Une ouverture internationale assez confuse et sans réelle visée raisonnée. Elle semble être peu attractive pour les étudiants français.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A
- Recommandations pour l'établissement :

Un effort réel de rationalisation doit être fait pour certaines architectures. Une meilleure lisibilité doit être assurée pour éviter d'éventuelles redondances entre master ou mention ou pour permettre de bien identifier les objectifs scientifiques et professionnels de certaines formations. Le pilotage de la mention mériterait d'être amélioré en termes d'évaluation de l'insertion professionnelle et de poursuite d'études. Enfin le renforcement des compétences transversales au sein de la mention donnerait une ouverture plus marquante sur le monde professionnel.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs scientifiques sont répartis selon les grands champs disciplinaires : droit privé, droit pénal, et, pour un projet de création, droit comparé, champs assez classiques pour autant inévitables dans ce type de mention. L'objectif scientifique lié à la recherche spécifique à chaque master est aussi présent dans les masters (ou parcours) professionnels qui exigent la rédaction d'un mémoire.

Les objectifs professionnels sont très bien identifiés et assez larges pour justifier l'existence de toutes les spécialités visées ; ils couvrent une bonne part des professions relevant de la sphère juridique et judiciaire, que ce soit en droit privé ou en droit pénal : magistrat, notaire, avocat, huissier de justice, commissaire de police, juristes spécialisés en droit immobilier, par exemple... Les objectifs professionnels sont plus difficiles à déterminer dans certaines spécialités comme « Théorie et méthodes du droit ». Pour l'ensemble de la mention, les professions visées concernent essentiellement les métiers du judiciaire. Cela consiste pour certains diplômés en une préparation à des concours et des examens d'avocats, de magistrat, de la gendarmerie, etc. (« Droit privé », « Droit et pratiques pénales », « Droit des contentieux » ou « Pratiques juridiques et judiciaires ») ; d'autres poursuivent un objectif professionnel plus immédiat (c'est le cas spécialement de la spécialité « Droit notarial ») ; enfin certains mènent à des emplois de juristes spécialisés dans le conseil ou la gestion (« Droit immobilier, construction, urbanisme » ou « Droit des contentieux »).

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

A l'image du master « Droit de l'entreprise », le master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » constitue un élément incontournable de l'offre de formation au sein d'un établissement de la taille de celui de Montpellier. Il profite (pour l'essentiel) d'une solide expérience. Ce master cohabite naturellement avec le master « Droit de l'entreprise » même si certaines incohérences de construction de l'offre de formation conduisent, dans des cas somme toute peu fréquents, à une redondance. Au niveau régional, le master expertisé est le seul à embrasser autant de disciplines et à viser autant de professions. La « concurrence » la plus proche pourrait venir d'universités de taille comparable, telle qu'Aix-Marseille ou Toulouse. Au niveau national, le positionnement est classique : l'essentiel des « grandes » facultés de droit proposent des formations comparables. Néanmoins on relèvera que la qualité n'est pas homogène, dépendant pour l'essentiel de l'équipe pédagogique et du contenu des spécialités en master 2.

La mention dans son ensemble est adossée à des équipes de recherche très sérieuses qu'elles soient à titre principal : Laboratoire de droit privé, ERPC (Equipe de Recherche sur la Politique criminelle), UMR Dynamiques du



droit ; ou à titre plus complémentaire : Laboratoire de droit social, de l'ERICIM et du Centre du droit de l'entreprise. Toutes les spécialités ne dépendent pas des mêmes laboratoires de recherche : si le laboratoire de droit privé constitue le rattachement principal, certaines spécialités s'appuient sur d'autres équipes, telles que l'équipe de recherche de droit pénal ou l'équipe Dynamique du droit (une spécialité s'appuie sur plusieurs laboratoires). Cette diversité (manque de cohésion) empêche l'unité dans la démarche recherche du master. Par ailleurs, toutes les spécialités de M2 n'accordent pas autant d'intérêt à la recherche : certaines participent activement à des colloques (avec publications : notamment « Droit notarial », « Droit des contentieux » ou « Droit immobilier, construction, urbanisme »), alors que d'autres négligent ce type de démarches.

Le rattachement au milieu socio-professionnel est pour l'essentiel satisfaisant. La majorité des spécialités intègre des professionnels dans l'équipe pédagogique (magistrats, avocats, notaires...). Toutes les spécialités à finalité professionnelle intègrent l'obligation de suivre un stage (de durée raisonnable - environ 3 mois). On relèvera que certaines spécialités mettent en place des partenariats privilégiés avec des organismes professionnels (« Droit notarial » : rapprochement université-notaires) ou des entreprises (parrainage dans le cadre de la spécialité « Pratiques juridiques et judiciaires »).

L'ouverture internationale se manifeste à deux niveaux :

- essentiellement au stade du recrutement : la majorité des diplômés intègre des étudiants étrangers ;
- exceptionnellement dans les modalités du diplôme : seule la spécialité « Théorie et méthodes du droit » est tournée vers l'étranger (Liban) même si l'on peut souligner la délocalisation de cette spécialité essentiellement destinée à des professionnels libanais. On apprécie fortement l'ouverture internationale qui s'institutionnalise au sein de spécialités telles que « Droit des contentieux » (Sherbrooke) et « Théorie et méthodes du droit » (USEK, Liban).

On peut remarquer assez traditionnellement dans ces genres de spécialité des collaborations ponctuelles dans les masters 2 « recherche », à l'occasion de l'invitation de professeurs étrangers (Espagne, Italie, Canada, Maroc, Chili...).

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Si la structure de la mention repose sur trois types de clivages par champs disciplinaires, par type d'objectif (parcours recherche/parcours professionnels), par degré de spécialisation, c'est surtout ce dernier qui est le plus pertinent puisqu'il fait apparaître des spécialités « généralistes » (« Droit privé fondamental », ou « Droit pénal fondamental », ou encore « Pratiques juridiques et judiciaires ») et des spécialités plus « pointues » (« Droit des contentieux », « Droit et pratiques pénales », « Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines », « Droit privé économique », « Droit notarial », « Droit immobilier, construction, urbanisme », et, en raison de sa particularité, « Théorie et méthodes du droit »). Une construction de la mention se fait sur un tronc de connaissances commun entre spécialités, mais il existe aussi des mutualisations vers d'autres masters spécifiques les masters « Histoire du droit » et « Créations immatérielles ». Parmi les M1 très diversifiés (« Environnement-risque », « Droit européen et international », M1 « Droit public », « Droit social », « Droit de l'entreprise », « Science politique ») trois parcours sont recommandés (« Droit du patrimoine », « Droit pénal », « Droit privé ») qui définissent les pré requis de base pour les différentes spécialités. La mention comporte sept spécialités : deux masters « recherche » « Droit privé », « Théorie et méthodes du droit », un master R et P « Droit et pratiques pénales », et quatre masters professionnels : « Droit des contentieux », « Droit notarial », « Droit immobilier, construction, urbanisme », « Pratiques juridiques et judiciaires ». Chacune couvre un champ disciplinaire et professionnel bien spécifique et justifie cette diversité. L'ouverture de la spécialité recherche « Théorie et méthodes du droit » peut se justifier en termes de pure recherche et de rayonnement de la culture juridique française à l'international.

Une politique des stages très forte est réalisée au sein des spécialités professionnelles (voir spécialités), en lien avec le service des stages de l'UFR Droit et Science politique. Si les M1 prévoient des stages optionnels (stage ou langue ou mémoire), la majorité des spécialités M2 prévoit l'obligation de suivre un stage, celui-ci s'achevant par la rédaction d'un rapport et donnant lieu à une note. La politique des stages n'empêche pas une politique de recherche forte par la rédaction d'un mémoire (par exemple dans les spécialités « Droit des contentieux » ou « Droit immobilier, construction, urbanisme »).

Les mutualisations d'enseignements, si elles sont nécessaires, se heurtent à des difficultés pratiques organisationnelles qui sont aisément compréhensibles. Une co-habilitation avec Nîmes sur le master « Pratiques juridiques et judiciaires » est argumentée en termes de continuité territoriale de la formation et d'augmentation du bassin de recrutement. Les co-habilitations avec les universités étrangères ont chacune leur fondement propre qui se



comprend aisément : le projet « Théorie du droit » qui vise une coopération avec le Liban, s'inscrit logiquement dans une démarche de co-habilitation avec l'USEK même si curieusement elle ne s'adresse qu'à des professionnels libanais. Le projet de partenariat entre le master « Droit des contentieux » et l'Université de Sherbrooke s'inscrit davantage dans une politique globale de l'UFR.

Le master regroupe des responsables de formation jouissant d'une notoriété nationale. Par ailleurs, on relèvera un renouvellement récent des équipes de direction des spécialités assorti d'un réel dynamisme (volonté de faire évoluer les diplômés). Enfin, la participation de professionnels dans les équipes pédagogiques est pour l'essentiel importante.

Le pilotage apparaît très sérieux pour tout ce qui concerne l'élaboration d'évaluation d'enseignement pour autant, un certain manque dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle est patent, même s'il faut être conscient que le coût et le temps que prennent ces enquêtes sont indubitablement un frein à leur existence. En master 1, les modalités de contrôle de connaissance sont satisfaisantes : les matières des unités fondamentales font l'objet d'épreuves écrites et disposent d'un contrôle continu par la voie de travaux dirigés. Les matières des autres unités font l'objet d'épreuves orales. La compensation joue à l'intérieur de chaque unité et entre les unités de même nature. En M2, l'évaluation dépend de chaque spécialité ; il n'y a pas de règlement commun d'évaluation. Schématiquement, chaque M2 organise des épreuves écrites sur les matières fondamentales et des oraux sur les autres matières. On retrouve souvent dans les M2 l'organisation d'un exposé-discussion (ou grand oral).

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

On peut regretter en M1 l'absence d'informations. En M2, l'origine est variable selon les spécialités. La plupart d'entre elles retient des étudiants provenant majoritairement de Montpellier. D'autres (exemple : « Droit privé » ou « Droit et pratiques pénales ») sélectionnent pour 1/2 sur Montpellier et pour 1/2 à l'extérieur. Le bassin de recrutement est vaste, à l'international comme au plan national. Au plan national, les candidatures sont essentiellement, mais pas seulement, régionales (Montpellier, Nîmes, Perpignan, Toulouse, Bordeaux, Aix, Avignon). Au plan international, le bassin de recrutement est très vaste : Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Afrique du Nord (Maroc, Algérie), Liban, parfois Canada, Grèce, Roumanie, Iran, Sénégal, Cameroun, voire Asie (Corée du Sud, Japon, Chine). Une présentation plus précise et concrète de ce large bassin de recrutement aurait été bénéfique pour préciser l'attractivité spécifique de l'offre de formation en cette mention.

En M2, les effectifs des différentes spécialités sont stables (en moyenne 25 étudiants par spécialité). Les taux de réussite sont en principe de 100 %. A noter que le taux est moins élevé dans le parcours « Droit privé fondamental » (spécialement sur l'année 2007-2008). Les flux constatés montrent une réelle attractivité de l'UM1 puisqu'une hausse sensible (+19 %) est constatée sur le cursus master qui attire des étudiants hors de son propre vivier de lauréats de la licence. Les flux dans la mention sont en légère augmentation. Les taux de réussite tels qu'ils sont décrits sont excellents. En outre, une coopération entre les responsables de masters permet d'orienter au mieux les étudiants lors des doubles candidatures (spécialement entre l'actuelle parcours « Droit privé fondamental » et la spécialité « Droit des contentieux », la coopération sur ce point est excellente).

L'ensemble des M2 organise une évaluation des enseignements par les étudiants sous la forme de questionnaires. Des procédures d'évaluation sont a priori mises en place. Elles semblent correspondre à une évaluation des formations plus que des enseignements. Elles ne sont pas précisément décrites mais semblent être prises en compte pour une réévaluation et une adaptation des maquettes et des enseignements. Il n'y a pas a priori de véritable conseil de perfectionnement.

L'insertion professionnelle des étudiants est variable selon les spécialités. La variation semble liée essentiellement à deux facteurs : la spécificité du parcours (recherche ou professionnel ; le second implique davantage l'insertion dans les deux années) ; l'emploi projeté, certaines spécialités menant essentiellement à des concours ou des examens. Dans l'ensemble, l'insertion semble réussie à hauteur de 60-70 %.

Le bilan n'est pas spécifiquement détaillé sauf en termes de flux d'étudiants prévus.

Avis par spécialité

Droit privé

• Avis :

La spécialité recherche « Droit privé », qui se décompose en deux parcours (« Droit privé fondamental » et « Droit privé économique »), insiste sur « la démarche globale d'ouverture des esprits ». Il s'agit assurément d'une spécialité tournée vers la recherche (méthodologie, raisonnement juridique...), dont la finalité est l'accès des étudiants à des emplois d'enseignants-chercheurs, mais également la préparation aux concours d'avocats, de la magistrature... Cette double compétence est intéressante même si l'on peut se poser la question de la place du parcours « Droit privé économique » dans cette mention plutôt que dans la mention liée au droit de l'entreprise et d'une possible concurrence avec le parcours recherche de cette dernière mention. L'équipe pédagogique essentiellement composée d'universitaires est d'une grande compétence scientifique, d'une compétence diversifiée ce qui est une grande richesse pour la spécialité. Dans le parcours « Droit privé fondamental », il existe un effort marquant pour la formation à la recherche. Les deux parcours se rattachent à deux laboratoires différents : laboratoire de droit privé, équipe de recherche CNRS « Dynamiques du droit ». La professionnalisation se traduit, notamment, par la proposition de stages dans les structures judiciaires.

• Points forts :

- La qualité des enseignements dans le cadre en particulier des UE (unités d'enseignement) dédiées à la recherche en fait une spécialité recherche en adéquation totale avec les objectifs recherchés. On peut apprécier l'accent mis sur l'apprentissage à la méthode et au raisonnement juridique.
- La qualité et la notoriété de l'équipe pédagogique à laquelle viennent s'adjoindre professionnels et universitaires étrangers soutiennent une mention qui s'inscrit dans une dynamique de recherche et d'enseignement supérieur.
- L'insertion professionnelle des étudiants, notamment dans les carrières universitaires est un atout majeur de cette spécialité.

• Points faibles :

- La cohérence de l'architecture du diplôme pourrait a priori être remise en cause au vu de la mention « Droit de l'entreprise » qui aurait pu abriter le parcours « Droit privé économique » fortement axé sur le droit des affaires.
- Le manque de pilotage soit en termes d'évaluation des enseignements soit en termes d'insertion professionnelle ne permet pas de mesurer réellement les affirmations présentées sur la réussite des étudiants. De même, en termes d'évaluation des étudiants, des modalités d'évaluation distinctes selon le parcours peuvent poser problème.

• Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de veiller à la cohérence et à la lisibilité de l'offre de formation afin d'éviter confusion, redondance, concurrence entre les différentes mentions. Une réflexion sur la cohérence de l'architecture de l'offre de ce master entre les deux mentions « Droit privé » et « Droit de l'entreprise » doit être menée en termes de lisibilité pour l'étudiant. Il conviendrait de renforcer le pilotage de la formation en ce qui concerne l'évaluation des enseignements et de l'insertion professionnelle.

• NOTATION (A+, A, B ou C) : A



Théorie et méthodes du droit

- Avis :

La spécialité recherche « Théorie et méthodes du droit » est une création originale destinée à former à la recherche ses étudiants en les invitant notamment à faire un travail de comparaison entre le système libanais (et de manière plus large, les droits d'inspiration ottomane) et le système français. Ce projet a été construit en coopération avec l'USEK (Kaslik, LIBAN) en vertu d'une convention signée en mars 2007.

Il aura aussi pour intérêt de promouvoir la langue et le droit français à l'étranger, en permettant à des étudiants étrangers de réaliser et de diffuser des travaux de recherche en français. Pour autant cette spécialité présente plusieurs particularités : elle s'adresse aux seuls professionnels libanais (avocats et magistrats) souhaitant s'orienter vers la rédaction d'une thèse de doctorat ; elle est délocalisée au Liban. Les UE offrent une approche fondamentale, ensuite déclinée au sein des grandes branches du droit privé (civil, commercial, pénal, international privé), afin d'aboutir à la réalisation d'un travail de recherche.

- Points forts :

- Nouvelle dans l'université, cette spécialité permet la diffusion de la culture juridique et des méthodes de travail françaises à l'international et recouvre la particularité de former des professionnels libanais dans l'université libanaise. Cette formation serait en effet délocalisée au Liban.
- Elle permet de mener une réflexion comparative droit français/droit libanais.

- Points faibles :

- La lisibilité du diplôme, rien n'indiquant dans l'intitulé la spécificité exclusivement délocalisée de la formation.
- Le volume d'heures et le contenu des enseignements semblent assez indéterminés et insuffisants.
- Il n'existe aucune précision sur un véritable pilotage de ce diplôme délocalisé que ce soit en termes de jury, d'examens.

- Recommandations pour l'établissement :

Il convient pour l'établissement d'être extrêmement vigilant sur la délocalisation de ses diplômes nationaux et de vérifier avec rigueur le contenu et le pilotage en termes d'évaluation de ce diplôme national. Il convient de respecter une charte de délocalisation forte assurant un contrôle de la délivrance du diplôme. Il est impératif dans l'offre de formation que la spécificité de ce diplôme apparaisse en particulier en modifiant l'intitulé de la formation. Il faut enfin veiller à un contenu pédagogique fort en augmentant le volume d'heures et enrichissant les enseignements.

Enfin, en cas de création effective, il conviendra de vérifier l'adéquation de l'offre aux demandes des étudiants professionnels libanais, mais aussi aux étudiants français ; c'est pourquoi il apparaît d'une absolue nécessité de prévoir de mesurer en termes d'insertion professionnelle les débouchés de ce master 2 « recherche » et d'organiser pour ce faire une évaluation de l'insertion professionnelle ou de la poursuite d'études.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : C

Droit et pratiques pénales

- Avis :

Cette spécialité recherche et professionnelle est la seule à se consacrer au droit pénal dans l'université. Elle est composée de trois parcours (deux existants et une création) : l'un consacré à la recherche (« Droit pénal fondamental »), un deuxième (« Pratiques pénales ») professionnel préparant notamment aux métiers d'avocats et aux différents concours des administrations de la justice judiciaire, un dernier (création : « Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines »), également professionnel, préparant spécialement aux carrières de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Il présente trois parcours dont on peut dire qu'ils apparaissent comme trois spécialités dans la mesure où il n'existe quasiment aucune mutualisation. Les objectifs sont bien individualisés puisqu'il a pour objet d'initier à la recherche et de favoriser l'approfondissement des connaissances et la réflexion pratique dans le champ de la matière pénale pour ceux qui se destinent à l'enseignement supérieur, aux carrières judiciaires (magistrature, barreau), aux carrières de la police, aux carrières



pénitentiaires ou de la protection judiciaire de la jeunesse. La professionnalisation est essentiellement visible dans les parcours « professionnels ». Elle est réalisée par plusieurs moyens : une forte participation des professionnels dans la formation ; la réalisation d'un stage (3 mois pour l'un et 4 mois pour l'autre) ; la mise en place de modules (12h par étudiant) d'aide à l'insertion professionnelle (préparation entretiens d'embauche, rédaction CV...) ; l'un des parcours envisage l'apprentissage par la voie de la formation continue.

- Points forts :
 - Un très bon adossement à la recherche nationale et international.
 - Un effort important de professionnalisation par la voie, notamment, de stage et de mise en place de la formation continue est renforcé par des équipes pédagogiques importantes, mêlant selon les parcours, des compétences universitaires et professionnelles.
 - Un très bon pilotage surtout dans les parcours professionnels avec un suivi réel et détaillé de l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points faibles :
 - Un risque important de confusion (ou de concurrence) entre les spécialités professionnelles, ce qui est mis en exergue par la proximité de certains débouchés professionnels.
 - Une trop faible (ou trop peu visible) mutualisation des enseignements (spécialement au sein des parcours professionnels) amène à s'interroger sur la justification des parcours plutôt que de réelles spécialités.

- Recommandations pour l'établissement :

Si la spécialité « Droit et pratiques pénales » présente des forts atouts dans le cadre d'une discipline incontournable, l'architecture des parcours, sans aucune mutualisation, correspond plus à une organisation en spécialités. Or, il s'agit de matières qui s'avèrent en réalité très pointues (comme la sanction pénale) et très proches. La principale recommandation est donc de clarifier les spécificités de chaque parcours professionnel et de développer la mutualisation des enseignements permettant ainsi une rationalisation de l'offre dans le cadre du droit pénal, à moins qu'une réelle demande ne justifie l'existence de trois spécialités distinctes.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit des contentieux

- Avis :

Cette spécialité vise à fournir aux futurs professionnels du judiciaire (avocats, magistrats, huissiers...) une formation complète en matière de procédure avec des objectifs scientifiques bien définis. Les objectifs professionnels sont aussi bien définis. Elle a pour objectif de préparer les étudiants aux concours ou examens (magistrature, avocats...) et/ou de leur permettre d'accéder aux services contentieux d'entreprises. L'organisation des enseignements est conforme aux objectifs affichés : analyser sous tous ses aspects (par discipline, géographiques...) la procédure. La formation opère un effort particulier sur l'équilibre entre la recherche et le professionnel, se traduisant par la composition des équipes pédagogiques et les travaux menés (colloque, écriture...). C'est une équipe qui apparaît comme pluridisciplinaire et bien structurée. L'avis global est très positif sur une formation très complète en termes de procédure, bien épaulée par une équipe pluridisciplinaire et professionnelle.

- Points forts :
 - On peut apprécier vivement le caractère généraliste et novateur de la formation qui est privilégié, l'ensemble des règles de procédures étant abordé (civil, pénal, administratif, européen) et les nouvelles techniques procédurales étant mises en avant.
 - L'équilibre de l'enseignement dans la répartition universitaires/professionnels, mais aussi la forte implication des professionnels dans la formation (enseignements et évaluations) sont prégnantes.
 - Malgré le caractère professionnel du diplôme on pourra apprécier la formation à et par la recherche des étudiants.

- Points faibles :
 - Un manque de pilotage en termes d'évaluation rend difficile une évaluation réelle de l'insertion professionnelle.
 - Une faible ouverture à l'international.



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'améliorer le pilotage afin de l'appuyer sur des données fiables en termes d'insertion professionnelle, mais aussi de développer des procédures d'évaluation de formations et des enseignements. Il serait peut-être intéressant de diversifier les perspectives d'emploi en insistant davantage sur les métiers de juristes d'entreprise (spécialisés dans le contentieux).

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit notarial

- Avis :

Seule sur le « marché » dans la région (hormis le centre de formation des notaires), la spécialité est incontournable pour une faculté de droit. Caractérisée notamment par son degré hautement professionnel, la spécialité montre aussi un réel dynamisme en matière de recherche (colloques, publications...). Elle constitue un modèle de rapprochement des milieux universitaires et professionnels.

- Points forts :

- La formation répond tout à la fois aux exigences de la profession dont elle reçoit un fort soutien en termes d'enseignement ou de collaboration sous forme de conférences thématiques, colloque annuel, veilles juridiques sur les domaines sensibles du notariat, mais aussi à des exigences scientifiques.
- Elle répond à une demande en termes d'insertion professionnelle ce qui explique sa très grande attractivité.
- Elle a su s'adapter à l'évolution de la profession en favorisant une ouverture à l'international (des cours de droit notarial dispensés en anglais, cours de droit international privé et des cours de droit comparé dispensés par des professeurs invités, partenariats noués avec des notariats étrangers) ou en s'adaptant aux nouvelles missions du notaire.

- Point faible :

- Une faiblesse dans l'évaluation de l'insertion professionnelle.

- Recommandation pour l'établissement :

Malgré l'excellence de la formation, il convient de réfléchir à une diversification des débouchés professionnels de cette voie (gestion du patrimoine, banques) qui passera obligatoirement par un réel pilotage en matière d'insertion professionnelle.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Droit immobilier, construction, urbanisme

- Avis :

On peut apprécier l'objectif de la spécialité professionnelle « Droit immobilier, construction, urbanisme » qui consiste à offrir une formation pluridisciplinaire et d'excellence en droit immobilier, de la construction et de l'urbanisme mais en s'appuyant sur une approche transversale, avec autant de matières de droit public que de droit privé. Cet objectif scientifique d'acquisition d'une culture juridique solide, que ce soit du point de vue de la méthode et du raisonnement que des connaissances juridiques dans ces droits spécialisés est doublée d'une visée très professionnelle. L'insertion professionnelle rapide des étudiants est un objectif rendu possible par un fort investissement des professionnels et par une approche pratique des dossiers.

Cette formation s'inscrit bien dans le cadre de la carte des formations. En effet, dans l'offre de formation régionale (Languedoc-Roussillon), c'est le seul diplôme de ce niveau proposé dans cette spécialité. Le champ professionnel est vaste dans la mesure où il couvre des métiers relevant du secteur privé (cadres dans des sociétés de promotion immobilière et construction, agents immobiliers ou administrateurs de biens, avocats...) et du secteur public (fonction publique territoriale, office HLM...).



- Points forts :
 - Une cohérence des enseignements, relevant du droit privé et du droit public, entièrement consacrés à l'immobilier, l'urbanisme et la construction. Cette double compétence professionnelle et scientifique demandée à l'étudiant se double de compétences transversales en langues et en informatique.
 - Une professionnalisation sans faille passant tant par la participation, au côté d'une équipe universitaire motivée, des professionnels aux enseignements, que par un rapprochement constant avec les organisations professionnelles ou encore l'existence d'un stage de trois mois.
 - Une insertion professionnelle réelle est mise en avant par des enquêtes d'insertion professionnelle.
- Point faible :
 - L'absence d'alternance ou de formation continue.

- Recommandation pour l'établissement :

Il conviendrait de réfléchir à la mise en place des formules de formation continue ou par alternance.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Pratiques juridiques et judiciaires

- Avis :

L'intérêt de la spécialité professionnelle « Pratiques juridiques et judiciaires » consiste à assurer une formation pratique (par l'intervention de professionnels, la réalisation de stages et d'exercices liés à la pratique professionnelle) et généraliste (par des UE fondamentales très diversifiées) permettant aux étudiants de devenir des professionnels généralistes dans la réalisation et l'application du droit. Il convient de remarquer que la spécialité est très proche de celle de Nîmes sans que le dossier n'indique une co-habilitation avec cet établissement alors qu'elle apparaît comme co-habilitée dans le dossier Nîmois. Le diplôme se présente comme une approche pratique de l'ensemble (ou de l'essentiel) des branches du droit privé. La spécialité est en quelque sorte le pendant professionnel de la spécialité « Droit privé ». Cette démarche ambitieuse rend difficile la lisibilité de la spécialité : généraliste, elle emprunte à chacune des autres spécialités et entre nécessairement en concurrence avec celles-ci.

- Points forts :
 - Le caractère très professionnalisant de la formation se marque par une forte implication des professionnels tant dans l'équipe pédagogique que dans les enseignements, la réalisation de stages ou d'exercices pratiques originaux, l'existence de module de création d'entreprise.
 - L'aspect généraliste de l'enseignement recouvrant un champ disciplinaire large mais indispensable à toute pratique professionnelle particulièrement celle visée par la spécialité à savoir juriste en PME.
 - Un maintien d'une activité de recherche sous différentes formes indispensable à une bonne pratique professionnelle et un adossement à la recherche par un soutien de différents laboratoires permettent de renforcer l'aspect strictement professionnel.
- Points faibles :
 - Un manque de lisibilité pour la co-habilitation avec Nîmes et avec certaines autres spécialités en termes surtout de débouchés professionnels.
 - Des faiblesses du pilotage en termes d'évaluation des flux d'étudiants, de leur réussite, ou encore de leur insertion professionnelle mais aussi en termes d'auto-évaluation.
 - Une réserve quant au caractère généraliste du M2 qui ne s'ouvre pas assez à l'international et au communautaire ainsi qu'aux compétences transverses comme le C2i (Certificat informatique et internet) métiers du droit.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de clarifier le positionnement de la spécialité en termes de débouchés professionnels et de contenus pédagogiques par rapport aux autres formations de la Faculté de droit mais aussi par rapport à la co-habilitation avec Nîmes. Il conviendrait de veiller, dans des formations ayant pour objectif de former des juristes, qu'ils soient aussi compétents dans le cadre de contentieux internationaux ou communautaires mais aussi dans l'acquisition de compétences transverses comme le C2i métiers du droit.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B